



POSTULAT

Auteur SVPO, par Daniela Pollinger, Marco Schnydrig, Patrik Zimmermann et Pascal Salzmann
Objet Promouvoir des formes de mobilité complémentaires
Date 17/03/2023
Numéro 2023.03.094

Les transports publics sont déjà très bien développés en Valais. Mais cela se vérifie uniquement pendant la journée, car en ce qui concerne les soirées et la nuit, il y a encore de quoi faire. C'est notamment le cas dans les communes de montagne et les vallées latérales, où l'absence de moyens de transport dans ces régions rend l'habitat peu attractif.

Certaines communes proposent donc une offre de mobilité subsidiaire et complémentaire pendant la nuit. Il s'agit par exemple d'un service de taxi à la demande qui dessert un village pendant la nuit et ramène la population chez elle à prix réduit. Cette solution permet par exemple aux jeunes, en fin de soirée, de rentrer chez eux en toute sécurité.

Les coûts du transport régional de voyageurs sont en grande partie pris en charge par la Confédération et le canton. En revanche, une commune doit assumer elle-même les coûts des offres de mobilité complémentaires pendant la nuit. Cette différence n'est pas justifiée.

Conclusion

Le Conseil d'État est invité à faire en sorte que le canton participe aux coûts des communes pour les formes de mobilité subsidiaires et complémentaires proposées pendant la nuit. Cela crée en amont des incitations pour des offres complémentaires et renforce l'attractivité de l'habitat dans les communes de montagne, en particulier pour les jeunes.